

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 5 juillet 2024</b>	<b>N° 2024-319</b>

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES  
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE  
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH  
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

**EXCUSE(S) :**

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 5 juillet 2024</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<b><i>N° 2024-319</i></b>

---

**Contrat de plan Etat Région 2021-2027 - CROUS de Bordeaux Aquitaine -  
Participation financière de Bordeaux Métropole au projet immobilier du restaurant Le  
Forum - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est compétente depuis 2015 en matière de soutien et d'aides aux Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) et aux programmes de recherche. Dotée depuis 2016 d'une stratégie d'intervention en matière de soutien à l'ESR, la Métropole exerce pleinement cette compétence en complémentarité avec la Région Nouvelle-Aquitaine, chef de file dans ce domaine, et l'Etat. Avec plus de 120 établissements d'enseignement supérieur et 130 structures de recherche publiques, le territoire métropolitain figure parmi les principaux pôles nationaux d'Enseignement supérieur et de recherche. Ce rayonnement et cette richesse de l'offre se traduisent notamment par une attractivité particulière du territoire, aujourd'hui 5e pôle d'enseignement supérieur français en termes d'effectifs et 1er pôle de Nouvelle-Aquitaine. Ce dynamisme porte des perspectives favorables en matière de développement du territoire, mais induit également la prise en compte de besoins liés à la qualité des équipements universitaires et à une présence étudiante croissante.

**1. Le Contrat de plan Etat Région 2021-2027 (CPER) et son volet enseignement supérieur, recherche et innovation**

Le CPER 2021-2027 constitue un cadre de priorités partagées en matière d'investissement et de développement des sites d'enseignement supérieur et de recherche et a vocation à financer des projets structurants des établissements sur des priorités stratégiques territoriales définies conjointement.

Le soutien aux opérations proposées dans ce nouveaux CPER couvre 8 axes d'intervention : améliorer la réussite et la qualité de vie des étudiants, moderniser les espaces d'enseignement, moderniser les espaces de recherche, acquérir des équipements scientifiques, bâtir une infrastructure numérique mutualisée à l'échelle néo-aquitaine, renforcer les écosystèmes de l'innovation, renforcer les liens entre Science et Société, développer les projets pluridisciplinaires en sciences humaines et sociales.

Conformément à la stratégie métropolitaine adoptée en 2016, l'ensemble des projets soutenus par la Métropole au titre de l'ESR répondront aux enjeux et aux critères suivants :

- l'accompagnement des établissements qui font l'excellence de notre territoire et exercent une attractivité particulière par les formations qu'ils dispensent ou les recherches qu'ils mènent,
- l'accompagnement des projets en lien avec les spécificités économiques et les filières du territoire, mais également avec les grands enjeux et défis de demain,
- le soutien aux projets valorisant l'interdisciplinarité et les mutualisations entre acteurs, notamment avec les sciences humaines et sociales,
- le pilotage d'un développement spatial cohérent des établissements et des formations sur le territoire, encourageant la création de polarités structurantes et lisibles,
- le soutien aux projets visant à améliorer les conditions de vie sur les campus.

Selon ces orientations, 14 projets ont été retenus pour faire l'objet d'un cofinancement métropolitain dans le cadre d'un dialogue avec l'Etat, la Région et les établissements, représentant un investissement total prévisionnel de 30 M€ : 3 projets immobiliers dédiés à l'enseignement supérieur, 6 projets immobiliers dédiés à la recherche, 2 projets d'acquisition d'équipements scientifiques d'excellence et 3 projets destinés à améliorer la vie de campus.



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

**Tableau prévisionnel CPER 2021-2027**

**volet enseignement supérieur, recherche, innovation**

Opération	Budget actualisé 2023	Bordeaux Métropole	Etat	Région
Université de Bordeaux - projet Evering	9 500 000 €	3 500 000 €	-	3 000 000 €
Université de Bordeaux - projet Ilot Victoire	7 800 000 €	6 500 000 €	-	-
Université de Bordeaux - projet SREAUCO	24 340 000 €	1 500 000 €	5 000 000 €	16 000 000 €
Université de Bordeaux - équipements ICNDE	2 100 000 €	1 500 000 €	600 000 €	-
Université Bx Montaigne - Campus Archéo	20 000 000 €	4 000 000 €	1 000 000 €	9 000 000 €
Université Bx Montaigne - équipements Campus Archéo	1 950 000 €	650 000 €	650 000 €	650 000 €
Université Bx Montaigne - projet Maison des Sciences de l'Homme	5 500 000 €	850 000 €	2 450 000 €	2 200 000 €
Ecole nationale sup d'architecture et de paysage de Bordeaux	10 009 000 €	1 840 000 €	2 500 000 €	4 000 000 €
Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux	11 500 000 €	3 000 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €
INRIA	23 000 000 €	1 000 000 €	7 000 000 € *	10 000 000 €
ENSAM - projet de Pôle d'Ingénierie Bordelais	25 400 000 €	1 500 000 €	6 000 000 €	8 500 000 €
CROUS- Cafétéria Le Forum	5 900 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €
CROUS- Restaurant universitaire n°2	9 000 000 €	2 000 000 €	1 400 000 €	2 500 000 €
Schéma sureté sécurité inter-établissements	1 500 000 €	725 000 €	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>29 865 000 €</b>	<b>29 900 000 €</b>	<b>58 650 000 €</b>

\* contribution Etat via opérateur (INRIA)

## 2. Présentation du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Bordeaux Aquitaine

Créés par la loi du 16 avril 1955, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et les 26 Centres régionaux des œuvres universitaires (Crous) constituent un réseau autour d'une vocation unique : favoriser l'amélioration des conditions de vie des étudiants pour leur garantir les meilleures chances de réussite.

Les Crous sont des établissements publics à caractère administratif. Leur mission sociale s'étend à tous les services de proximité de la vie quotidienne des étudiants (restauration, logement, culture...). Ils ont pour fonction d'être à la disposition des étudiants dans les principaux moments de leur vie universitaire : informations, accueil et orientation, aides sociales, recherche d'emplois temporaires, activités culturelles, accueil des étudiantes et étudiants internationaux, etc.

Le Crous de Bordeaux Aquitaine offre ses services à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de l'Académie de Bordeaux, soit près de 133 000 étudiants au total et 106 000 étudiants dans la métropole bordelaise. Il accompagne en particulier les 25 000 étudiants boursiers du territoire métropolitain et gère près de 9 000 places de logement en résidences universitaires. Pour ce qui est de la restauration, les

étudiants de toute la France peuvent déjeuner dans les 16 points de restauration du Crous sur la métropole bordelaise (6 restaurants, 5 cafétérias et 5 points de restauration de type « Crous Market »).

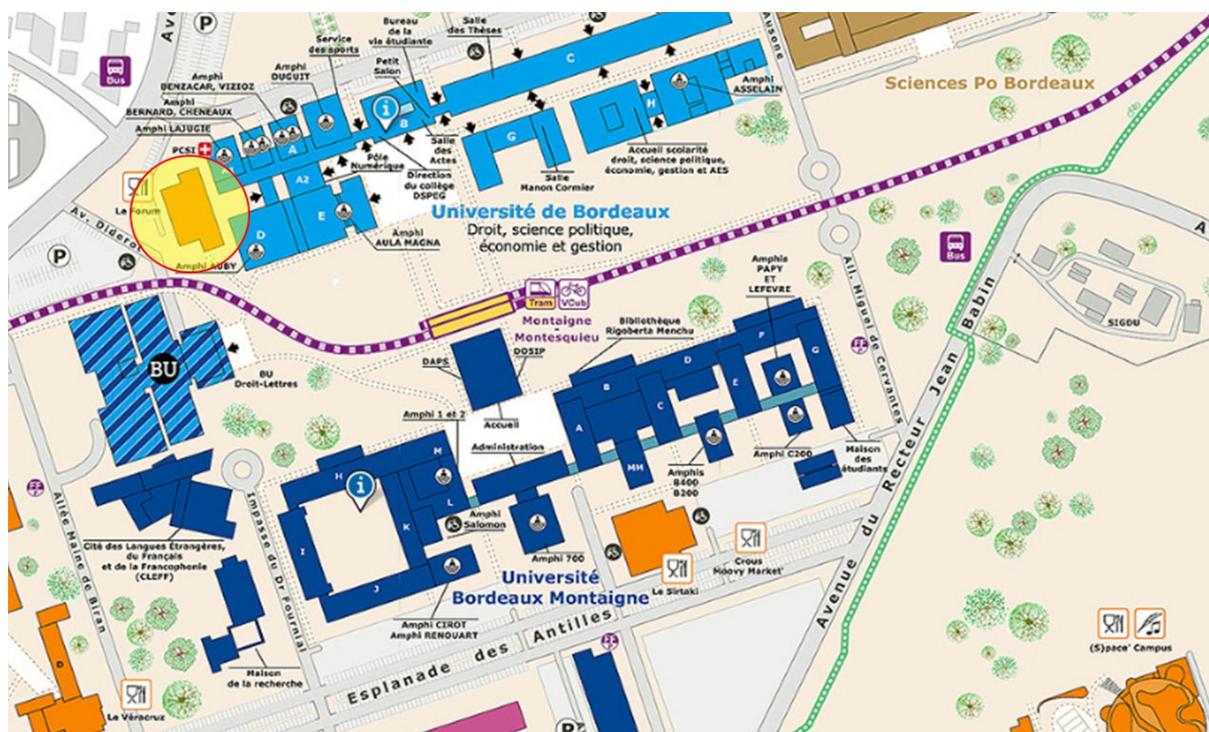
Le Crous joue également un rôle majeur dans l'animation des campus au travers d'un soutien financier aux initiatives étudiantes (dispositif Culture ActionS et appel à projets CVEC - Contribution vie étudiante et de Campus), d'un concours de création étudiante, du Festival annuel Les Campulsations et d'un réseau de salles culturelles et associatives mises à disposition des étudiants.

### 3. Projet de restructuration et extension du restaurant Le Forum

Le domaine universitaire de Pessac-Talence-Gradignan est le premier site d'enseignement supérieur et de recherche de la métropole, avec 12 établissements et près de 60 000 étudiants. Le secteur autour de la station de tramway Montaigne-Montesquieu à Pessac revêt une importance particulière compte tenu de sa forte fréquentation (près de 12 500 voyageurs par jour pour la station avec terminus partiel) et de sa centralité entre l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, Sciences Po Bordeaux, la bibliothèque universitaire Droit et Lettres, des centres de recherche et de nombreuses résidences universitaires.

Ce secteur fait actuellement l'objet d'interventions fortes en matière de réhabilitation du patrimoine immobilier et d'aménagements des espaces publics, dans le cadre de l'Opération campus Bordeaux, afin d'offrir à la communauté universitaire un cadre de travail et d'étude qui répond à l'ambition que se sont donné les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Dans ce contexte, le Crous porte un projet de réhabilitation et extension du restaurant Le Forum qui s'inscrit dans le projet global de rénovation du domaine universitaire et participe à l'objectif de modernisation de l'offre des sites de restauration du campus.



#### Etat des lieux

Le bâtiment, de 1053 m<sup>2</sup> de surface utile, est composé d'un simple rez-de-chaussée avec une mezzanine dans la salle de restauration. Construit dans les années 1990, il s'agissait d'une cafétéria qui s'est progressivement transformée en restaurant universitaire proposant plusieurs types de restauration :

- une restauration universitaire du type classique disposant de 350 places assises
- une restauration ouverte aux personnels universitaires disposant de 45 places assises
- une restauration à emporter sur commande
- un espace libre-service à emporter.

Le restaurant est ouvert uniquement le midi du lundi au vendredi, 250 jours par an. Près de 700 repas (ou équivalent repas) sont servis quotidiennement aux étudiants, et le restaurant connaît depuis plusieurs années une augmentation significative de sa fréquentation, liée à sa proximité immédiate des établissements. Les locaux de production et de stockage sont sous-dimensionnés et mal agencés, et ne peuvent pas répondre aux besoins actuels.

### Programmation

Le projet consiste en une extension de la salle de restauration et de l'espace de vente à emporter, ainsi qu'une réhabilitation complète et extension de la cuisine.

Les espaces de stockage, préparation et nettoyage seront reconfigurés en intégrant le volume d'activité constaté ces dernières années et les règles sanitaires s'imposant dans le champ de la restauration collective. Les espaces ouverts au public seront repensés en fonction des attentes exprimées en termes d'offre alimentaire et d'espaces de rencontre et d'échange (tiers-lieu).

Cette opération permettra de concevoir un service de restauration diversifié, novateur et efficace pour répondre aux attentes des étudiants et personnels sur :

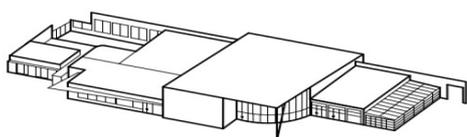
- la fluidité du service ;
- la prise en compte des délais très courts pour déjeuner ;
- la diversité de l'offre des repas (classique, rapide, à emporter) ;
- la diversité des modes de consommation ;
- la diversités des accès, dessertes, utilisation de l'espace de restauration aussi bien en intérieur qu'en extérieur.

Dans sa nouvelle configuration (1721 m<sup>2</sup> de surface utile), le restaurant proposera deux formules de restauration :

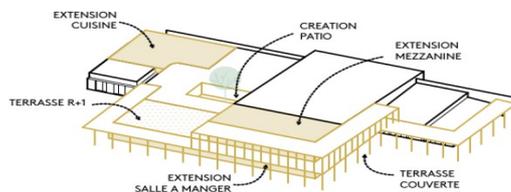
- une zone de self classique : pour 600 à 800 repas par jour, le midi, avec 2 lignes de distribution ;
- une zone de vente à emporter « Crous Market » : pour 800 passages par jour, avec une offre chaude et une offre froide (sandwichs, salades).

L'espace de restauration est complété par une zone de distribution automatique qui sera implantée de façon indépendante au restaurant (avec un accès direct sur l'extérieur). Cette zone de distribution automatique restera accessible pendant les heures de fermeture du restaurant.

Les espaces partagés pourront être mis à la disposition des usagers sur de larges amplitudes horaires. Le Crous Market sera ouvert de 7h30 à 18h00, période pendant laquelle l'accès à la salle de restauration sera possible. Les étudiants y auront accès à des tables connectées (internet filaire et Wifi), avec la possibilité de faire de la vidéo projection.



AXONOMÉTRIE EXISTANT



PRINCIPE D'EXTENSION

*Une présentation détaillée du projet figure dans l'annexe n°1 de la convention de financement annexée à la présente délibération.*

### Budget prévisionnel

Le coût total de ce projet est estimé à 6 300 000 €, avec une participation de Bordeaux Métropole à hauteur de 1 300 000 € aux côtés de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du

Crous de Bordeaux-Aquitaine et du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous).

Cette subvention d'investissement de la Métropole s'inscrit dans le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

<b>OPER 2021-2027 / Crous de Bordeaux-Aquitaine</b>			
<b>Restructuration et extension du restaurant Le Forum à Pessac</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant
<b>1- Prestations</b>		<b>Bordeaux Métropole</b>	<b>1 300 000 €</b>
Faisabilité	24 000 €		
Géomètre	7 000 €		
Diagnostics	2 000 €		
Programmation	21 000 €		
Etudes de sol	33 000 €		
CSPS	39 000 €		
CT	59 000 €		
AMO	15 000 €		
<b>Sous-total TTC</b>	<b>200 000 €</b>	<b>Région Nouvelle- Aquitaine</b>	<b>1 300 000 €</b>
<b>2- Maîtrise d'œuvre</b>			
MOE	610 000 €		
Révisions 5%	60 000 €	<b>Etat (MENESR)</b>	<b>1 300 000 €</b>
<b>Sous-total TTC</b>	<b>670 000 €</b>		
<b>3- Travaux</b>		<b>Plan de Relance (AAP 348)</b>	<b>600 000 €</b>
Travaux	3 550 000 €		
Equipements	1 050 000 €		
Mobilier	200 000 €		
Révisions 5%	460 000 €		
Aléas 5%	170 000 €		
<b>Sous-total TTC</b>	<b>5 430 000 €</b>	<b>Cnous</b>	<b>1 600 000 €</b>
<b>TOTAL COUT OPERATION TDC</b>			
<b>6 300 000 €</b>			
		<b>Crous de Bordeaux- Aquitaine</b>	<b>200 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			
		<b>6 300 000 €</b>	

### Calendrier prévisionnel

Le projet a débuté en 2022 et se poursuit dans un objectif de mise en service du restaurant pour la rentrée universitaire 2026, selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Études de programmation et faisabilité, lancement du concours de maîtrise d'œuvre : 2eme semestre 2022
- Notification du marché de maîtrise d'œuvre : 2eme semestre 2023
- Fin des études de conception, consultation des entreprises et dépôt du permis de construire : 2eme semestre 2024
- Notification des marchés de travaux : fin 2024
- Travaux : 2025-2026

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point I-1°-e,

**VU** la délibération n°2016-425 du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,

**VU** le Contrat de plan Etat Région 2021-2027 signé le 10 juillet 2023,

**VU** la délibération n°2023-508 du Conseil de Bordeaux Métropole du 1er décembre 2023 relative à l'approbation du contrat territorial du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027,

**VU** la demande de subvention en date du 3 mai 2024 adressée à Bordeaux Métropole par le Crous de Bordeaux-Aquitaine,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** le projet de restructuration et extension du restaurant Le Forum du Crous de Bordeaux Aquitaine contribue pleinement aux objectifs d'amélioration de la vie de campus portés par la Métropole et répond aux engagements pris par Bordeaux Métropole dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de 1 300 000 € en faveur du Crous de Bordeaux-Aquitaine pour le projet de restructuration et extension du restaurant Le Forum à Pessac dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer la convention ci-annexée, précisant les conditions de la subvention accordée, ainsi que tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération,

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal en cours d'exercice et suivants, chapitre 204, article 2324, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame ANFRAY, Madame BETES

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>9 JUILLET 2024</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>9 JUILLET 2024</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT</p>
---	--